



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359

Avis public est donné par le soussigné, qu'à la séance tenue le 16 janvier 2019, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté le **Règlement numéro 359 modifiant le règlement numéro 350 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de L'Érable.**

L'objectif de ce règlement vise à intégrer des règles d'après-mandat pour certains employés municipaux, et ce, en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau du soussigné, au centre administratif de la MRC de L'Érable, à Plessisville.

Donné à Plessisville, le 17 janvier 2019.

Rick Lavergne, secrétaire-trésorier